

VALORISONS NOS RESTES ALIMENTAIRES AUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



La Communauté de communes Médullienne met en oeuvre la loi anti gaspillage et économie circulaire (AGEC) qui fixe l'obligation de trier les biodéchets, c'est-à-dire les restes alimentaires.

Ils ne seront plus à jeter avec les ordures ménagères dans le bac noir.

Deux solutions sont prévues pour les valoriser : soit des composteurs individuels, soit des points d'apport volontaire mis en service en mars 2024 dans nos 10 communes. *Liste des emplacements au verso.*



**LES RESTES DE FRUITS
ET DE LÉGUMES :**
ÉPLUCHURES
+ NOIX, NOYAUX, PÉPINS



**LES RESTES DE CAFÉ
ET DE THÉ**
MARC, SACHETS ET DOSETTES
(NON MÉTALLIQUES)



LES RESTES D'ALIMENTS D'ORIGINE ANIMALE :
+ DÉCHETS DE FROMAGES, DE CHARCUTERIES
OU D'ALIMENTS PÉRIMÉS

VIDONS-LES EN VRAC SANS SAC



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Les points d'apport volontaire sont des bacs encadrés d'une structure appelée "abri-bacs" : ils sont collectés une fois par semaine de l'automne au printemps et deux fois par

semaine en saison estivale. Le bac plein est alors enlevé et remplacé par un bac vide propre et désinfecté. La trappe est nettoyée à chaque collecte et l'abri-bac l'est également

au minimum une fois par semaine. Les restes alimentaires collectés seront valorisés soit en compost, soit en méthane (gaz vert réintroduit dans le réseau local).

REPÉREZ LE POINT D'APPORT VOLONTAIRE

le plus proche de votre domicile ou sur vos trajets

Avensan

- > Route d'Arsac (parking des écoles)
- > Rue du stade (terrains de tennis / bornes à verre)
- > Route du poteau au croisement de la rue Vernier

Brach

- > Allée des ajoncs

Castelnau-de-Médoc

- > Av. Gambetta* (parking)
- > Place Carnot*
- > Place Camille Godard*
- > Impasse Clémence Molliet*
- > Rue de la Garenne*

*à côté des bornes enterrées

- > Rue des Pagans (parking des deux jalles)
- > Rue du château (parking du Moulin des jalles)

Le Porge

- > Avenue de l'océan (parking Lot.Plein Soleil)

- > Route des Lacs (à côté des bornes à verre)
- > Chemin de Gleysaou (parking de l'école / ateliers municipaux)
- > Allée de la forêt (salle des fêtes)
- > Lauros (chemin du mineur à côté de la borne à verre)

Le Temple

- > Chemin de La Lebade (salle des fêtes)
- > Route de Saumos (parking du cimetière)

Listrac-Médoc

- > Route de Libardac (parking de la Poste)
- > Rue de l'église (parking de l'église)
- > Chemin neuf au croisement Rue Maxime Hostein

Moulis-en-Médoc

- > Av. de la Gironde sur le

- parking de l'école Grand Poujeaux
- > Av. de la Gironde à Bouqueyrans : Ch.des vins à côté de la borne à verre
- > Les Lamberts : Ch. de Sivaillan et des Lamberts (à côté de l'abri-bus)
- > Rue de la fontaine (parking salle des fêtes)
- > Route du Bois du Brullé (près du poste de relevage)

Sainte-Hélène

- > Route des Landes (à côté de la médiathèque)
- > Rue des anciens combattants au croisement de l'allée des perdreaux

Salaunes

- > Chemin de la gare (à côté des bornes à verre)

Saumos

- > Av. du Médoc (parking du cimetière)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les points d'apport volontaire sont facilement déplaçables : en cas de changement d'emplacement pour raison de travaux ou autre, contactez votre mairie, ou consultez : www.cdcmduillienne.com